où des vins d'honneur leur sont offerts. M. Laurenceau dit à M. le Maire ses sentiments, combien il est enchanté de la réception qui lui est faite.

M. Dalle remercie encore M. le Préfet au nom de la commune.

Il lui dit que la population se souviendra longtemps de l'honneur que lui fait aujourd'hui M. le Préfet, en daignant s'arrêter sur le territoire.

M. le Maire expose ensuite qu'il est de son devoir de faire connaître la commune qu'il administre.

La population de Bousbecque, dit en substance M. Dalle, est foncièrement chrétienne et a religieusement conservé les traditions qui lui ont été léguées par les aïeux. On a souvent tourné en dérision ces nobles sentiments, mais, néanmoins, ils sont restés vivaces à Bousbecque.

La population de Bousbecque s'est loyalement ralliée à la forme du gouvernement actuel et elle a en cela montré son esprit de patriotisme. M. le Président de la République n'a-t-il pas dit un jour que le drapeau tricolore était assez large pour abriter sous ses nobles plis tous les Français.

La patriotique population de Bousbecque, répète encore M. le Maire, est heureuse de témoigner à M. le Préfet tous ses respects.

M. Dalle insiste encore sur les sentiments patriotiques de la commune de Bousbecque et dit qu'en aucune commune du département du Nord, qu'en aucun village français la guerre de 1870 n'a fait autant de victimes. Il rappelle la visite qu'il faisait en ces temps au général Faidherbe.

Celui-ci disait : « Ah ! comme ils sont dociles les soldats bousbecquois, comme ils sont obéissants ; si tous étaient comme ceux-là la Patrie serait sauvée. »

M. le Maire dit ensuite que depuis longtemps l'état de la commune laissait désirer l'établissement d'un chemin de fer; la ligne que l'on inaugure aujourd'hui donne satisfaction à la population.

On aurait voulu montrer à M. le Préfet les bords de la Lys couverts de lin, les nombreuses usines qui occupent plusieurs milliers d'ouvriers, mais le temps de M. le Préfet est compté.

M. Dalle termine en portant un toast à M. le Préfet, à M. Méline, dévoué défenseur de l'agriculture. Il boit ensuite à la santé du chef de l'État, à la grandeur et à la prospérité de la France, à la gloire et à l'honneur de la République.

M. le Préfet remercie M. le Maire des sentiments qu'il vient d'exprimer. Il est heureux de voir que les vertus patriotiques fleurissent si largement sur ces bords de la frontière.

Quant à la forme du gouvernement, ajoute-t-il, tous les gens sages savent qu'aucun autre gouvernement n'est plus possible. M. le Maire a parlé des sentiments religieux de la population : « *Ces sentiments ne sont pas incompatibles avec les convictions républicaines et on peut être bon républicain et bon chrétien.* »

M. le Préfet termine en buvant à la prospérité de la patriotique commune de Bousbecque.

La cérémonie s'est terminée à 4 h. 20 et M. le Préfet a repris le train se dirigeant vers Halluin.

Nous avons remarqué dans le cortège officiel MM. Dansette, député, Florent Bonduel, conseiller général, Lauwick, maire de Comines, M. l'ingénieur en chef de la Compagnie des chemins de fer économiques du Nord, etc., etc.

A 5 h. 1/2 le train est repassé et a stoppé sur la place de Bousbecque. M. le Préfet, suivi des autres personnalités officielles, est descendu pour visiter l'usine des eaux de la Lys, où il a été reçu par M. Binet, directeur.

La visite s'est terminée à 6 heures moins le quart; au moment du départ M. le Préfet est salué des cris de : « Vive la République ! vive M. le Préfet ! »

LA LIGNE DE BOUSBECQUE A HALLUIN

C'est seulement mercredi, vers le soir, que M. le Maire a téléphoné de Lille que M. le Préfet serait officiellement le lendemain à Halluin, à l'occasion de l'inauguration du tronçon du tramway à vapeur de Bousbecque à Halluin.

On s'est aussitôt mis à l'œuvre et l'élan a été général pour accueillir dignement le premier magistrat du département. Le drapeau national a été arboré au faîte du clocher ; la vieille entrée de la Mairie était garnie de draperies ; à toutes les fenêtres, des écussons aux armes de la ville, avec les initiales R. F. La salle des séances avait reçu une décoration du meilleur goût. Il n'était pas possible, en un mot, de faire mieux en aussi peu de temps.

Rues de La Lys, de Lille et de la Gare, pas une façade où on ne voyait flotter le drapeau de la France.

Il était 4 heures 1/2 quand le train est arrivé au carrefour des rues de l'Église, de Lille et de la Gare. M. le Préfet est reçu à la descente du wagon par M. le Maire; la musique joue la *Marseillaise* ; toutes les sociétés autorisées sont rangées des deux côtés de la rue de l'Église et dans la cour de la mairie.

On se rend dans la salle des séances du Conseil municipal ; M. le Maire, entouré de ses adjoints et de tous les conseillers, prononce le discours suivant :

« Monsieur le Préfet,

» Je vous présente l'Administration et le Conseil municipal d'Halluin, Conseil municipal et Administration qui se tiennent en dehors de toutes préoccupations politiques, qui sont dévoués au pouvoir existant tout en conservant une légitime indépendance, mais avant tout respectueux du pouvoir.

» Vous avez bien voulu vous déplacer, Monsieur le Préfet, pour faire la reconnaissance de la ligne du tramway d'Armentières à Halluin, ce qui prouve votre sollicitude pour les intérêts de notre beau département...; ceci nous procure l'occasion et l'honneur de vous recevoir.

» Nous en sommes très heureux et nous vous remercions de grand cœur de l'honneur que vous nous faites.

» Nous aurions voulu, Monsieur le Préfet, vous recevoir plus convenablement, mais c'est à peine si la bonne fortune qui nous vaut votre visite nous a été connue hier, aussi dans votre réception tout est improvisé.

» Outre le Conseil municipal, je vous présente, M. le Préfet, les corps constitués de la commune, le Conseil des prud'hommes, le corps des sapeurs-pompiers, la musique municipale, M. le percepteur, M. le commissaire et le personnel de la police, les contributions indirectes, MM. les receveurs des douanes, MM. les instituteurs et plusieurs sociétés autorisées de la ville.

» Nous vous avons tous en très haute estime, M. le Préfet, et nous sommes certains que sous votre administration tous vos actes seront empreints de justice, de droiture et de liberté.

» Je vous demande l'autorisation, Monsieur le Préfet, de boire à votre santé et à la santé de Monsieur le Président de la République. »

On a fait cette remarque que le très important service *actif* des douanes n'était pas représenté en cette occasion.

C'est un oubli regrettable, mais qui peut s'expliquer par la hâte qu'il a fallu apporter dans l'envoi des invitations.

MM. Dansette, député; Emile Barrois, conseiller général; Sion, conseiller d'arrondissement, etc., ont assisté à la réception du Maire; mais MM. Florent Bonduel, Frotdure, et d'autres personnalités de Comines, qui faisaient partie du train préfectoral, se sont abstenus, ce qui a donné matière à toutes sortes de commentaires.

M. Dron, député, n'était pas présent.

On offre alors le champagne et M. le Préfet, en portant la santé du maire d'Halluin, ajoute que, comme il a eu l'occasion de le dire il n'y a qu'un instant à Bousbecque, ce n'est pas seulement au *pouvoir* qu'il faut rendre hommage, mais au gouvernement de la République sans épithète. M. le Préfet dit qu'il est tout particulièrement heureux de présider à l'inauguration de ce tramway à vapeur, qui ne peut être qu'un nouveau moyen de prospérité pour les deux têtes de ligne, Halluin et Armentières.

Pendant que M. le Préfet passe en revue les sociétés, dans la cour de la mairie et rue de l'Église, la musique municipale exécute de nouveau la *Marseillaise* avec un entrain remarquable.

M. le Préfet et les personnes qui l'accompagnent se rendent ensuite à la *gare*, mais au lieu de repasser par la ville comme on s'y attendait, il a traversé à pied toute la gare des marchandises et a repris, au gravier de Bousbecque, le train, composé de deux wagons, qui devait le reconduire à Comines.

On n'a pas travaillé l'après-midi dans plusieurs établissements; aussi y avait-il une foule de curieux échelonnés sur le passage du train.

On n'avait pas vu de Préfet à Halluin depuis la visite de M. Vel-Durand, accompagné de M. Dron, alors récemment élu député, *en 1889 ; la réception faite hier à M. Laurenceau a été empreinte* d'un tout autre caractère; les autorités locales n'ont plus été, comme la première fois, tenues systématiquement à l'écart.

LILLE

La Porte de Roubaix. — Le Ministère des Beaux-Arts a refusé d'adopter la proposition de la Commission historique du Nord de classer la porte de Roubaix parmi les monuments historiques. Le ministre trouve, après le Conseil municipal de Lille que cette porte n'a pas assez de caractère.

Inspection du 19e chasseurs. — Le général Renault-Morlière, inspecteur de la cavalerie, a commencé, jeudi matin, l'inspection des escadrons du 19e chasseurs, en garnison à Lille; *le général inspecteur arrive d'Hesdin.*

Les grèves à Canteleu. — Environ 150 fileuses de la filature Verstraete, à Canteleu, se sont mises en grève mardi.

Une réunion de grévistes a eu lieu mercredi matin à l'estaminet de la *Liberté* chez M. Dereu. Une délégation avait été envoyée au patron, mais les pourparlers n'ont pas abouti. Dans l'après-midi, le juge de paix d'Haubourdin s'est rendu à Lomme pour proposer l'arbitrage. On croit que les ouvriers reprendront le travail aujourd'hui vendredi.

Odyssée de deux jeunes Lillois. — *De Lille à Paris sans ressources.* — Deux jeunes enfants paraissant exténués se présentaient jeudi matin, à neuf heures, au poste central du XVIIIe arrondissement, place Jules-Joffrin, et déclaraient qu'ils étaient arrivés le matin même à Paris, venant de Lille, d'où ils étaient partis à pied, désireux de visiter la capitale. Complètement dépourvus de ressources, ils avaient dû se nourrir pendant la durée de leur voyage des quelques morceaux de pain que leur avaient donnés des personnes charitables.

Ces deux jeunes voyageurs ont déclaré se nommer Charles Navarre, âgé de 17 ans, et François Asset, âgé de treize ans.

M. Fédée, commissaire de police du quartier, a informé par dépêche les parents des enfants de l'arrivée de ces derniers à Paris.

Les examens à Lille. — Brevets simples. — Ont été reçues définitivement : Mlles Demoitiez, Delparis, Delplanque, Delory, Depoilly, Dequesne, Derazinois, Degrenaucourt, Delienne, Desmedt, Devellenne, Devouge, Dewitte, de Zitter, Daurez, Dourlen, Druesne, Louise Dubois, Madeleine Dubois, Marie Dubois, Jeanne Duhamel.

Mlles Marie Dupire, Duplouy, Marguerite Dupont, Drissart, Evin, Féry, Fiquet, Fiévet, Fontaine, Foussoul, Fournet, François, Cambier, Gantois, Garcenot, Gardien, Gillet, Gillard, Godart, Gombert, Gorique, Grau, Gravelin, Gros, Grotard, Guelé, Guerre, Herlin, Horrie.

MM. Hubbart, Kuntz, Labeau, Lagneau, Lagrande, Lermitet, Latouche, Lavigne, Lebrun, Leclercq, Lecœuvre, Lecomte, J. Lecomte, Th. Lecomte, A. Lefèvre, J. Lefèvre, Lefranc, Legereau, Legrand, Leroux, Lemaire, J. Leleu.

Mlles Lesaffre, Marthe, Lhôpital, Lyon, Léhier, Loiseau, Machelart, Mayent, Maillot, Maréchal, Martin, Mercier, Merlot, Millet, Monnier, N. Monnier, Montreuil, Montelecq, Mullier, Nève, Nigen, Nizon.

Un accident de voiture à Lille. — Jeudi soir, un officier supérieur d'infanterie, M. X..., se promenait en voiture au bois de la Deûle avec toute sa famille quand le cheval, effrayé par le passage d'un automobile, fit un brusque écart.

Mme X... en voulant descendre, fut traînée par la voiture sur une certaine distance.

Elle a été légèrement contusionnée aux genoux.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille — *Audience du jeudi 24 juin 1897.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — EN ALLANT PÊCHER DES GRENOUILLES, le dimanche 25 avril, trois gamins de Comines, Jules Descamps, 15 ans 1/2, Paul Ghesquière, 15 ans, et Camille Sarrazin, 12 ans, ont rencontré la jeune Marie Vanderpeyre, 14 ans, qui les dépassa.

Pour lui faire une bonne farce, ils se sont jetés sur elle, l'ont renversée à terre, et battue; heureusement, il n'y a pas eu de blessures graves.

Les trois jeunes garçons sont remis à leurs parents, le Tribunal jugeant qu'ils ont agi sans discernement ; les parents sont déclarés civilement responsables.

LES VOLS DE POULES. — Pierre Callebaut, 31 ans, apprêteur à La Madeleine, est un repris de justice; il a déjà subi huit condamnations pour divers délits.

Il a à répondre aujourd'hui d'un certain nombre de vols de poules et de coqs commis par lui dans le courant du mois de mai dernier, et notamment au préjudice de M. Leclercq, à La Madeleine, M. Tante, à Marcq-en-Barœul, au Plouich, et de M. Aug. Roussel, également à Marcq, hameau Duquesne; à ce dernier a été pris un coq d'espèce d'une valeur de 30 francs.

Nombre d'autres vols de volailles ont été commis dans ces communes, mais il n'a pas été possible d'établir qu'ils sont le fait de Callebaut.

Pierre Callebaut est condamné à huit mois de prison.

UNE PLAINTE avait été déposée, il y a quinze jours, contre Auguste Dehuysser, 28 ans, tisserand, qui demeure rue du Blanc-Seau, à Tourcoing; cette plainte n'avait pas eu de suite.

Malgré cela, Dehuysser gardait une dent contre la police, et, le 20 juin dernier, il injuria le garde Angelaere au moment où celui-ci passait devant sa porte. Arrêté, Dehuysser se rebella contre l'agent.

Un mois de prison pour rébellion et outrage, 11 francs pour tapage injurieux.

AFFAIRES DIVERSES. — Augustine Facon, mendicité et vagabondage, 3 mois. — Marie Duponchelle, 30 ans, cabaretière à Roubaix, rue Galvani, 39, excitation habituelle de mineures à la débauche, 4 mois. — Pierre Dupuis, 21 ans, charretier, coups, rébellion et ivresse, 1 mois et 5 francs.

Alfred Vromant, 29 ans, homme de peine à Tourcoing, violences à agent et outrages à l'agent Dujardin, le 22 juin, 10 jours.

Le 20 juin, vers 10 heures du soir, à Roubaix, Marie Laurent, fille soumise à Lille, a injurié l'agent Soufflet qui lui adressait quelques justes observations : 6 jours de prison.

Tribunal de simple police de Roubaix

Audience du jeudi 24 juin 1897.

L'audience est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Petit, juge de paix, assisté de M. Duthy, greffier, et M. Chapé, commissaire de police remplissant les fonctions du ministère public.

L'AFFAIRE HÉLYNCK

On appelle l'affaire Hélinck. M. Arthur Hélinck, conseiller municipal, comparaît à la barre et reconnaît les faits portés à sa charge. Il dit qu'il a arboré le drapeau qui fait l'objet de sa comparution devant le tribunal parce qu'il n'en avait pas d'autre sous la main. M. le juge demande au ministère public s'il persiste à demander la condamnation! Celui-ci répond affirmativement.

En conséquence, le tribunal rend le jugement suivant.

« Attendu qu'il résulte d'un procès-verbal régulier que le sieur Helynck a le 12 avril arboré un drapeau rouge à l'étage de sa maison sise rue Cugnot, 13, à Roubaix, contrairement aux dispositions d'un arrêté préfectoral en date du 16 février 1894; attendu que le prévenu a allégué pour sa défense que le drapeau par lui exposé aux regards de tous sur la voie publique n'était pas un symbole révolutionnaire mais simplement l'insigne de la « Chorale enfantine du parti ouvrier », qu'il était garni de franges d'or et portait inscrit sur ses plis les mots « *Chorale enfantine du parti ouvrier* »; que voulant célébrer son succès électoral, il l'avait arboré sans arrière-pensée parce qu'il n'avait pas d'autre emblème sous la main ;

» Attendu que le commissaire de police rédacteur du procès-verbal, appelé en témoignage, après avoir prêté serment à dire toute la vérité, rien que la vérité, a déclaré que le drapeau incriminé était bien celui qu'indiquait Helynck, mais en faisant observer que la désignation écrite dont celui-ci excipe, savoir « Chorale enfantine du parti ouvrier », était en partie effacée et ne pouvait être lue à la hauteur où le drapeau était placé; qu'il avait cru d'abord devoir se borner à inviter la femme d'Hélynck absent de chez lui, lors de sa visite, à retirer le drapeau et qu'il n'avait verbalisé que sur le refus de cette dernière ;

» Attendu qu'il résulte de l'ensemble des débats qu'Hélynck, bien qu'appartenant à un parti qui s'est souvent réclamé du drapeau rouge, proteste de sa bonne foi en l'espèce et répudie toute pensée d'avoir voulu exhiber un signe révolutionnaire:

» Attendu qu'il a invoqué un arrêt de la Cour de cassation décidant que l'arrêté préfectoral qui interdit l'exposition et le port des drapeaux ne s'applique pas aux drapeaux qui servent d'insignes aux sociétés, mais que des termes mêmes de cet arrêté il résulte qu'il ne peut être fait d'exceptions à la prohibition préfectorale qu'en faveur des sociétés autorisées, que l'arrêté du Préfet du Nord limite aux sociétés autorisées ou approuvées le droit d'exhiber des insignes autres que les drapeaux aux couleurs nationales françaises et étrangères.

» Attendu qu'Helynck a reconnu que la « chorale enfantine du Parti ouvrier » n'avait jamais été régulièrement autorisée ;

» Attendu qu'en l'espèce il importe de rechercher si c'est un emblème révolutionnaire ou tout autre qu'il a voulu exhiber, que la contravention relevée à sa charge existe indépendamment de toute arrière-pensée révolutionnaire, par le fait d'avoir exposé un insigne ou emblème interdit par l'arrêté préfectoral; que les torts d'Hélynck se trouvent aggravés par le refus formel de retirer le drapeau, objet des poursuites, à la suite d'une démarche conciliante de l'autorité.

» Par ces motifs et par jugement en 1er ressort,

» Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 1894. Vu l'article 471 paragraphe 15 du code pénal dont il a été donné lecture à l'audience: vu l'art. 162 du code d'instruction criminelle, condamne Helynck en 2 francs d'amende et en tous les dépens, fixe à deux jours la durée de la contrainte par corps. »

* *

Un jeune homme nommé Russynck comparaît pour tapage nocturne et avoir crié « Vive la sociale! » Il reconnaît les faits.

— N'avez-vous pas proféré des paroles injurieuses à l'adresse de personne? N'avez-vous pas crié aussi : « Tous les patrons sont des canailles ! » lui demande M. le Président.

— Non, M. le juge.

Le prévenu est condamné à deux francs d'amende et aux dépens.

Plusieurs condamnations sont ensuite prononcées pour avoir laissé divaguer des chiens sur la voie publique.

Les prévenus sont tous condamnés à un franc

Ensuite défilent un certain nombre de disciples de Bacchus; ils sont tous également condamnés à un franc et promettent de ne plus recommencer. Une exception est faite pour une cabaretière de la rue du Fontenoy qui allègue pour sa défense qu'elle était chez elle lorsqu'elle a caressé la dive bouteille. Ce raisonnement n'entre pas précisément dans les vues du tribunal qui lui remarquer qu'étant cabaretière et que son cabaret étant un lieu public, elle devrait montrer l'exemple. En conséquence, il lui octroie deux francs d'amende.

Un individu peu galant, Auguste Helmout, qui a frappé une jeune fille de dix-sept ans, Célestine Planesaux, parce que celle-ci refusait de le suivre au sortir d'un bal, est condamné à vingt-quatre heures de prison et cinq francs de dommages-intérêts pour avoir déchiré la robe de celle-ci.

Trois dames comparaissent au sujet d'une dispute suivie d'un crêpage de chignons, mais aucune d'elles ne reconnaissant les faits, l'affaire est remise à huitaine.

Enfin, un zingueur, M. Vandewalle, est condamné trois fois à cinq francs d'amende pour avoir employé un enfant de moins de treize ans, pour n'avoir pas fait de déclaration et enfin pour n'avoir pas eu le livret de cet enfant. Ce dernier est l'apprenti tué en faisant une chute dans la rue d'Inkermann et dont nous avons relaté la mort il y a quelque temps.

La séance est levée à onze heures.

LE SERVICE D'ÉTÉ POUR LES TRAINS

Voici les principales modifications qui seront apportées au service des trains dans notre région, à partir du *premier juillet* :

Lille à Douai, Arras et Amiens

Train 2804, Lille à Busigny. — Ce train, qui part de la gare de Lille à 9 h. 52 du matin, s'arrêtait bien à Phalempin pour prendre des voyageurs, mais il ne pouvait en laisser descendre, de sorte que les Lillois qui désiraient emprunter ce train pour se rendre à Phalempin étaient obligés de prendre un billet pour Libercourt. A l'avenir ce train s'arrêtera à Phalempin sans aucune restriction.

Train 306, rapide de Lille à Paris. — En vue de donner satisfaction à des vœux exprimés, ce train, qui part de Lille à 7 h. 5 du matin, prendra les voyageurs de 2e classe pour les stations d'Amiens à Boulogne.

Train 3003, de Douai à Lille. — Ce train, qui partait de Douai à 4 h. 39 du matin, sera avancé de 34 minutes. Cette modification permettra aux ouvriers travaillant dans les établissements industriels d'arriver plus tôt à Lille, 5 h. 11 matin au lieu de 5 h. 45.

Train 2301, de Lens à Lille. — Ce train sera avancé de 20 minutes au départ de Lens Il quittera cette gare à 6 heures 25 du matin. Il arrivera à Libercourt à 7 heures 01 du matin, où il sera mis en correspondance avec le 2802 allant vers Busigny. Ce train 2802 partira de Libercourt à 7 heures 11 du matin.

Le train 3241, circulaire de Lille à Lille par Templeuve et Seclin, sera avancé de 9 minutes de Seclin à Lille. Il arrivera en cette dernière gare à 8 heures du matin. *(A suivre.)*

Tondeuses à gazon : GALERIES LILLOISES. 11056—42343

CYCLISTES !

Vous aurez beau étudier les catalogues ou visiter les magasins de toutes les marques de cycles du monde ! rien ne vaut GLADIATOR. Il vous faut monter la bicyclette française qui ne craint pas d'aller affronter la lutte avec les constructions étrangères, la bicyclette GLADIATOR qui triomphe partout parce qu'elle est la meilleure. Passez chez M. DUPIRE, à Roubaix, agent autorisé de GLADIATOR pour la région et vous serez convaincus de la supériorité des bicyclettes GLADIATOR. 43426

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX — *Déclarations de naissances du jeudi 24 juin.* — Jules Gressier, rue St Roch, 7. — Jules Desquennes, rue de Jemmape, cour Soenens, 7. — Urbain Alsberghe, rue Turgot, 49. — Emile Deponcq, rue Barbe d'Or, 33. — Jean Ernoult, rue du Grand-Chemin, 74.

Déclarations de décès. — Louis Noclain, 39 ans, rue de Naples, 70. — Flore Demeester, 14 mois, boulevard Gambetta, 286. — Théophile Blaevoet, 6 mois, rue Bernard, cour Boyaval, 11. — Seet, présenté sans vie, rue du Tilleul, cour Loridan, 11. — François Delcambre, 52 ans, Hôtel-Dieu. — Philippe Chantry, 58 ans, rue St-Louis, 3.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 24 juin.* — Jules Merchier, Saint-Liévin. — Zoé et Jules Desmarchelier, Saint-Liévin. — Marie Soen, rue des Champs. — Adeline Mazure, Vieille-Place. — *Déclarations de décès.* — Catherine Carnin, 75 ans 1 mois, rentière, Martinoire.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 24 juin.* — Gabrielle Leclercq, à la Maternité. — *Déclaration de décès.* — Augustin Cornard, 18 ans 11 mois, sans profession, rue Montaigne. — Madeleine Lobelle, 21 jours, rue de la Potente. — Marie Lefebvre, 68 ans 2 mois, rue des Carliers, 16.

HALLUIN. — *Déclaration de naissance du 23 juin.* — Oscar Deblaere, Sébastopol. — *Déclaration de décès.* — Joseph Demunck, 1 an, rue du Château.

MENIN. — *Déclarations de naissances du 22 au 23 juin.* — Néant. — *Déclarations de décès.* — Charles Braye, 51 ans, hôpital Saint-Georges. — Emile Devolder, 17 ans, tisserand, hôpital Saint-Georges.

NORD

Le crime de Raimbeaucourt. — Cet abominable attentat surexcite toujours les esprits.

Les deux personnes soupçonnées d'abord ont été laissées en complète liberté parce qu'il a été démontré que leur participation à l'assassinat était invraisemblable.

On suit actuellement une piste qui paraît être meilleure : Un individu, qui a déjà eu maille à partir avec la justice, aurait été vu dans un estaminet voisin peu de temps avant l'heure du crime, et depuis il a disparu.

Ceux qui croient à sa culpabilité disent qu'il a pu se réfugier en Belgique. En tout cas, la justice informe.

Un homme trouvé pendu dans un bois à Vaudricourt. Mardi après-midi, un ouvrier, en se promenant dans le bois de la Renardière, aperçut au milieu d'un épais fourré un cadavre suspendu à un petit arbre.

D'après les papiers trouvés dans les poches du pendu, son identité a pu être établie. C'est un individu inconnu dans la région, Isidore Blondeau, âgé de 52 ans, originaire du Doubs. On a trouvé sur lui un livret de douanier, un livret de caisse d'épargne contenant 600 fr. et un testament en faveur de sa femme. Les papiers ne donnent aucun renseignement qui puisse laisser entrevoir la cause de ce suicide. Le décès remonte à cinq ou six jours.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Est-ce un empoisonnement?* — En s'éveillant jeudi matin, M. Louis Petit, épicier, place Sainte-Croix, prévint sa femme qu'il se sentait indisposé. Celle-ci descendit pour lui chauffer un peu de café : quand elle remonta avec son bol, le malheureux était mort.

Après examen du cadavre, M. le docteur Baude a cru reconnaître des symptômes d'empoisonnement par l'arsenic. *La justice est saisie de l'affaire et il va être procédé à l'autopsie.*

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille ATALLUS-CHANTRY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Philippe CHANTRY, contre-maître de filature de la maison Valentin-Roussel et fils, veuf de Dame Juliette DELATTRE, décédé à Roubaix, le 24 juin 1897, dans sa 59e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le samedi 26 courant, à trois heures un quart, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Louis, 3.

Les amis et connaissances de la famille DELCAMBRE-MENET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Nicolas DELCAMBRE, maçon, décédé accidentellement à Roubaix, le 23 juin 1897, dans sa 53e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 26 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

BELGIQUE

Le recteur de l'Université de Louvain, Mgr Abeloos, vient de partir pour l'Allemagne, où il fera une cure d'un mois environ.

Bruxelles. — *Un horrible suicide sur la voie ferrée.* — Un ouvrier piocheur a trouvé un cadavre décapité sur les rails, dans la nuit de mercredi à jeudi, en longeant la voie du chemin de fer, derrière la cartoucherie de Cureghem, vers une heure du matin.

Dans une des poches du cadavre, on trouva une lettre signée Joseph Godefroy et portant l'adresse chaussée de Mons, 66. Cette lettre mentionnait que le signataire se donnait volontairement la mort. On se trouvait donc en présence d'un suicide.

Godefroy, qui avait été pendant un certain temps domestique d'un ministre plénipotentiaire à Bruxelles, courtisait quoique marié une jeune fille de Cureghem à laquelle il avait promis le mariage. Lorsque celle-ci apprit la situation de son fiancé, elle le congédia. C'est à la suite de cette détermination que Godefroy s'est suicidé.

A la Chambre. — L'ordre du jour de la séance de jeudi comportait l'interpellation de M. Liebaert relative à la réforme du service de la vérification des poids et mesures.

Cette interpellation peut se résumer en ceci : Faut-il en matière de poids et mesures une intervention de l'État ou n'en faut-il pas?

On passe ensuite à l'interpellation de M. Daens sur les projets concernant les pensions ouvrières.

M. Daens dit que la loi sur les unions professionnelles est attendue avec impatience par le peuple. Il a la confiance que la majorité ne se séparera pas avant de l'avoir discutée. Quant à la loi sur les pensions ouvrières, l'orateur constate qu'on n'en entend plus parler depuis que M. Woeste a dit que la question n'était pas mûre.

Quand l'ouvrier devient vieux, il n'a plus de pain, ses enfants ne savent plus l'assister.

« Il ne faut pas, continue le député d'Alost, que dans une société civilisée l'ouvrier doive s'adresser au bureau de bienfaisance. »

Au Sénat. — Le Sénat a voté jeudi, en deux projets de loi, la reprise par l'État du Grand Central, du chemin de fer Liégeois Limbourgeois, de la ligne d'Anvers à Gand et de Gand à Eecloo et de la ligne de Liège à la frontière néerlandaise par Maestricht.

Colombophilie. — (De notre correspondant de Bruxelles.) — Les colombophiles de l'agglomération bruxelloise se plaignent vivement, jamais année n'a, paraît-il, été aussi néfaste pour eux. Le nombre des pigeons qu'ils ont perdus depuis quelque temps devrait, d'après certains, être évalué à près de 1500. On me cite un amateur dont plusieurs pigeons valant plus de mille francs chacun, ne seraient pas rentrés au pigeonnier. Les tempêtes et les cyclones de ces derniers temps sont la principale cause de ce désastre. Il faudrait, paraît-il, y ajouter la chasse aux pigeons organisée dans certaines régions belges de la frontière.

Horrible accident dans une filature à Verviers. (De notre correspondant de Verviers.) — Un horrible accident est arrivé à la filature Hauzeur-Gérard : Deux rattacheurs et une rattacheuse travaillaient à l'intérieur d'un *self-actings* (métier à filer) dont le travail était arrêté.

Mais, par suite d'un malentendu, le régleur mit le métier en mouvement : le chariot du self-actings s'ébranla sur ses rails, menaçant d'aller broyer les infortunés qui travaillaient à l'intérieur.

Les deux hommes purent sauter par dessus la machine; mais la femme, à cause de ses jupons, ne put fuir à temps. Elle fut éventrée.

Heyst-sur-Mer. — *Un sauvetage sur la plage.* — Mercredi vers midi M. l'abbé Vinckelmans, en villégiature à Heyst, était allé comme de coutume prendre un bain

A un certain moment, l'abbé fut emporté par un courant vers la haute mer et à ses appels désespérés, un jeune homme se porta à son secours. Il parvint à l'atteindre, à le soutenir au-dessus des flots, mais fut impuissant à remonter le courant.

Un autre baigneur, qui rejoignit les deux premiers, ne fut pas plus heureux et les trois hommes flottaient à la dérive, lorsqu'enfin, après plus de dix minutes, des sauveteurs arrivèrent avec des perches et des filets et parvinrent à retirer non sans peine les trois malheureux de leur dangereuse position.

Beaucoup de personnes, sur la digue, assistaient anxieuses à cette scène émouvante et croyaient les trois baigneurs irrémédiablement perdus.

Mouscron. — *Une séance récréative au patronage Ste-Germaine.* — Les demoiselles du patronage Ste Germaine, situé rue de Menin, à Mouscron, offriront dimanche 27 juin, à cinq heures, une séance musicale et dramatique aux membres bienfaiteurs de l'œuvre.

On représentera le « Martyre de Sainte Godelieve », drame en trois actes.

Des morceaux de musique et une comédie en deux actes, la « Meunière du Moulin Joli », compléteront cette intéressante soirée.

Courtrai. — *Un employé infidèle.* — Un employé de la messagerie Van Gent, située Grande-Place, à Courtrai, est disparu depuis lundi soir en emportant une somme d'environ mille francs à la société où il est attaché.

Cet individu, Georges Roelandt, âgé de 19 ans, fut chargé par le directeur de verser, vers la fin du mois de mai, un accréditif de 200 francs au profit de la Banque Nationale d'Anvers. Ce jour-là, le jeune homme prétendit qu'il avait perdu la somme et s'offrit à la rembourser anticipativement, ce qui fut accepté.

Lundi dernier, il quitta son bureau et rentra à son domicile. Le lendemain, on s'aperçut que le pupitre d'un employé, contenant 200 francs, avait été fracturé et qu'en outre la recette de la journée, représentant une somme de 400 francs, avait été enlevée.

On se rendit immédiatement au domicile de Roeland, mais celui-ci avait disparu.

On croit qu'il a passé la frontière. Des recherches vont être *faites pour le retrouver.*

Tournai. — Par arrêt de la Chambre des mises en accusation en date du 18 juin, Armand Delnesto, l'auteur de la tentative d'assassinat de la rue Royale et Delsoir, l'auteur de l'assassinat de la servante à Néchin, ont été renvoyés devant la cour d'Assises du Hainaut pour être jugés dans la session qui s'ouvrira le 12 juillet.

Pour l'affaire Delory (crime de Kain) une décision semblable va être prise.

Menin. — *La Saint-Jean.* — La foire sera, cette année, exceptionnellement brillante: les deux places sont déjà couvertes de loges et boutiques de toutes sortes. Il n'a malheureusement pas été possible de répondre à toutes les demandes faute d'emplacement suffisant. L'année prochaine on ne se trouvera plus dans le même embarras, grâce au nouveau quartier des anciennes casernes; il y aura là un vaste marché, qui permettra de donner satisfaction à tous les forains, quel qu'en soit le nombre.

— *Abandon d'enfants.* — Le tribunal de police de Menin a condamné hier la nommée Julie Destoop, âgée de 40 ans environ, à passer quatre années à la colonie agricole d'Hogstraeten. Cette malheureuse a eu onze enfants hors mariage. Il lui en restait sept vivants qu'elle avait abandonnés. Son fils aîné s'est marié il y a quelques mois avant d'avoir subi le sort, c'est-à-dire qu'il n'avait pas encore atteint ses 18 ans.

Lauwe. — *Deux violents incendies.* — Mardi, vers 8 h. 1/2 du soir, le feu se déclara dans les étables attenantes à la maison habitée par le sieur Gust. Plancke, à Lauwe. Les pompiers furent bientôt sur les lieux et parvinrent à éteindre l'incendie avant que celui-ci eut achevé son œuvre de destruction.

Quand les pompiers s'en retournaient, ils furent avertis qu'un autre incendie avait éclaté dans le rouissage de MM. Coussement et Deman, à Wevelghem. Ce n'est qu'à grand'peine que les courageux pompiers ont pu éteindre le feu. Les dégâts couverts par l'assurance sont évalués à 30,000 fr. On impute ce désastre à la malveillance.

Leers-Nord. — *Un incendie* — Jeudi matin, vers neuf heures et demie, un incendie s'est déclaré chez Mme Philomène Dutboit, veuve François Descamps, ménagère à Leers-Nord. En un instant, la maison couverte en chaume, ne formait plus qu'un véritable brasier. Il ne reste plus des bâtiments que des murs calcinés.

La cause du sinistre paraît accidentelle; elle est attribuée à un vice de construction de la cheminée. Les dégâts sont évalués à sept ou huit cents francs. Quant au mobilier, il a pu être sauvé par des voisins.

La gendarmerie de Templeuve qui se trouvait à Leers au moment de l'incendie, a immédiatement assuré le service d'ordre et organisé le sauvetage du mobilier.

Leers-Nord. — *Une sauvage agression.* — Dimanche dernier, vers neuf heures et demie du soir, deux individus, Camille Gaemincks, de Ramegnies-Chin, et Victor Deloof, domestique à Templeuve, se sont pris de querelle. Les deux hommes en vinrent bientôt aux coups et Deloof, très surexcité, mordit cruellement son adversaire à la lèvre inférieure, dont il lui enleva une partie.

CHOSES ET AUTRES

DOUX PAYS

Le jubilé anglais, d'après Forain, dans le *Figaro* :

Un digne bourgeois de Paris fait sa valise pour Londres et dit à un sien ami à la figure bronzée.

— Viens-tu voir les Anglais chez eux?

— Non, merci, je viens de les voir en Egypte.

* *

Le professeur. — Six enfants s'en vont à la rivière... mais il y en a quatre à qui on a défendu de se baigner... Combien sont entrés dans l'eau ? ..

Toute la classe, en chœur. — Six, monsieur !

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

LE GRAND MATCH DE DIMANCHE

au Vélodrome Roubaisien

Les noms des trois matcheurs Morin, Parlby, Houben sont dans toutes les bouches, et chacun d'eux possède ses partisans convaincus. Un détail qui fera plaisir à ceux qui font de Houben leur favori, c'est que ce dernier, voulant mettre le plus d'atouts possibles dans son jeu, a décidé de s'entraîner deux jours sur notre piste. Il arrive en effet aujourd'hui vers une heure et demie à Roubaix et travaillera dans l'après-midi au Vélodrome roubaisien, où il s'entraînera encore demain. Le célèbre sprinter bruxellois en veut décidément à la première place.

Et pendant ce temps-là, Parlby s'entraîne comme un enragé à Paris avec la ferme conviction de remporter la victoire, ce que beaucoup de sportmen pensent avec lui.

Quant au troisième larron, Morin, il battait hier très facilement à Turin le meilleur coureur italien actuel, Bixio. Le petit Breton continue à tenir la tête de la cote et sa confiance se résume dans cette réponse qu'il faisait avant de partir à Turin lundi. On lui demandait ce qu'il pensait de l'issue du match, et lui de répondre fièrement : « Je suis toujours arrivé premier à Roubaix ! »

Encore un qui veut décrocher la timbale !

* *

Le match de 10 kilomètres qui devait se courir à Hem, n'ayant pu avoir lieu à cause du mauvais temps, est remis à dimanche prochain 27 juin, avec le départ à la même heure, c'est-à-dire quatre heures du soir. Ce match, pour être remis, n'en sera que plus intéressant.

* *

190 FR. bicyclettes neuves de luxe, construction soignée et garantie. — **Docks Réunis**, Tourcoing. 22025

* *

La fourche RAIDY peut être adaptée instantanément sur toute bicyclette. Pour route comme pour piste, elle est indispensable. 22025

* *

100 FR. 1er prix espèces offert par **Guidon-Revue** à ses lecteurs et abonnés. Lire dans cette intéressante publication les conditions du concours. 22025

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Résultat du concours de Chantilly du mercredi 23 juin, *organisé par les Amis Réunis, établi chez M. Eugène* Meurisse, au café Pandore, rue Pauvrée, 658 pigeons lâchés à 6 heures par M. Despinoy, convoyeur. 1er Guyot p. 2e Caby U. 5p. 3e Randuin. 4e Breyne 4p. 5e Vandonkise 5p. 6e Dujardin 2p. 7e Gaillard 3p. 8e Sauvage 3p. 9e Carpentier 3p. 10e Grimonpont. 11e Derock 4p. 12e Delmotte 2p. 13e Vanhuysse 2p. 14e Vandemartière 2p. 15e Schuller 3p. 16e Verhulst p. 17e Dessein 2p. 18e Ramsdam p. 19e Sauvage p. 20e Demeulenaire 3p. 21e Dubellois p. 22e Stoflin p. 23e Laureyns 4p. 24e Delannoy p. 25e Dujardin 4p. 26e Deplechin 4p. 27e Dutat p. 28e Raflin p. 29e Gilman 2p. 30e Derome 3p. 31e Dubreucq 4p. 32e Dujardin 2p. 33e Namur 2p. 34e Orgaert 3p. 35e Dubreucq p. 36e Sadoine 2p. 37 et 38e Quivron 2p. 39e Delannoy 2p. 40e Haquette 2p.

41e Dujardin 2p. 42e Niffle 2p. 43e Caby p. 44e Gilman p. 45e Demeulenere p. 46e Dujardin p. 47e Dubellois p. 48e Ledru p. 49e Camille Charle p. 50e Vercleven p. 51e Delannoy p. 52e Stichelbaut p. 53e Debœuf p. 54e Roussel. 55e Hennion p. 56e Savary p. 57e Roussel. 58e Ramsdam. 59e Lequenne.

Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 30'24", avec une vitesse de 1164 m. 34 à la minute, le dernier à 8 h. 36'17", avec une vitesse de 1121 m. 47.

— La société l'Espoir siégeant chez François Delteure, rue des Arts près de la rue de l'Epeule, rappelle son grand concours de Chantilly, 500 francs de prix d'honneur, répartis en 50 prix de 10 fr., dimanche 27 juin, offert aux amateurs dont le pigeonnier est situé dans un rayon de 6 kilomètres, clocher de Saint-Martin pris comme centre. Mise obligatoire 1 fr., mise facultative 1 fr. Jeux de poules habituels. Constateur sans délégué. Convoyeur M. Despinoy du cercle Union. Régleur M. Deroubaix.

Les amateurs n'ayant pas de constateur, pourront en faire la demande pendant l'inscription qui aura lieu, demain, samedi, de 3 à 7 heures 1/2.

Nota. — MM. les joueurs, qui se trouveraient dehors du rayon de six kilomètres, verront leurs pigeons considérés comme dressages.

L'Union fédérale rappelle aux amateurs son concours de Chantilly, 27 juin. 100 francs prix d'honneur. L'inscription des pigeons aura lieu chez M. A. Leclercq, rue Richard-Lenoir.

Mercredi 30 juin de 3 à 7 heures précises inspection des pigeons pour le concours de Bordeaux 4 juillet, offert aux amateurs dans le rayon de 6 kil. clocher St-Martin. L'inscription a lieu chez M. Denis Desfontaines, rue de Tourcoing. 200 francs prix d'honneur. Mise 2 fr. dont 1 fr. pour frais.

— L'inscription des pigeons pour le concours de Chartres, organisé par la Fédération Roubaisienne, aura lieu aujourd'hui vendredi, de 3 à 7 heures du soir, chez M. Maquet, cabaretier au Parapluie, rue de Lannoy. A ce concours 650 francs en espèces seront joués et un régulateur sera offert aux amateurs dont le pigeonnier est situé sur le territoire de Roubaix.

WATTRELOS. — Résultat du concours du 21 juin donné chez H. Barbieux, Saint-Liévin. Lâcher à 6 heures beau ouest. — 1er prix J. B. Dervaux H. 4 p. à 8 h. 33' 4". 2e Leblanc H. 1 p. 3e Desrumaux H. 3 p. 4e E. Duvillers H. 4 p. 5e A. Desbarbieux H. 4 p. 6e Duquesnoy, H. 3 p. 7e Allart H. 8e Claeys H. 9e Demarchelier H. 1 p. 10e Deroubaix H. 2 p. 11e Lathuy 1 p. 12e Devernay 3 p. 13e Deltour 1 p. 14e Degeyter V. 2 p. 15e Rambaux 4 p. 16e Derock 1 p. 17e Derock 1 p. 18e Samain 1 p. 19e Farvacque. 20e Merchier à 8 h. 37'19". Distribution des prix dimanche soir à 3 heures.

TOURCOING. — Les amateurs colombophiles désireux de participer au concours de Lisbonne donné par le Club de la Sambre, 15, place du Sud, à Charleroi, sont priés de se réunir au siège de la société Union et Progrès, café de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, le dimanche 27 juin, à six heures du soir. Mise obligatoire 5 fr.; prix d'honneur 40 fr. par vingt inscriptions. Mise en loge lundi 5 juillet, au Club de la Sambre, à Charleroi. Inscription avant le 1er juillet, à Charleroi, sous peine d'amende de 2 fr. par pigeon. Toute inscription doit être accompagnée d'un versement de un franc par pigeon.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Voici la liste des sociétés qui prendront part au concours de coqs chez Dambrin, le dimanche 27 juin :

Les Indomptables de Wasmes, la Société Deplechin, la Société Dambrin, Bertin de Croix, Les deux Amis de Roubaix, Société du Cochon Rouge, Les Deux Amis de Wattignies, la Société du Cheval Blanc, Les Cordonniers Réunis, Les deux Amis du Tilleul, la Société de Sailly, les Sans Peur de Camphin. — Tirage au sort à cinq heures. — Mise au parc à cinq heures et demie.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

ROUBAIX. — La société établie chez Eugène Meurisse, café Pandore, rue Pauvrée, a l'honneur de rappeler aux bouleurs et coqueleurs que le boulage de 1,000 francs finira dimanche 27 juin, à 8 heures 1/2 du soir.

— *Voici le résultat du 24 juin : 1 douze et 14 neuf. Le jeu est* très beau pour les joueurs n'ayant pas pris part à ce grand tournoi ; il y aura des prix pour tous les joueurs ayant fait *neuf. Avis aux anciens bouleurs.* — Le jeu continuera à huit heures du matin le dimanche 27 juin. 42195

FLERS. — M. Jean Redant, cabaretier à l'estaminet du Tire à Loques, à Flers, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il fera bouler chez lui dimanche prochain 27 juin 110 francs de prix en espèces répartis comme suit : 1er prix 49 fr., 2e 30, 3e 20, 4e 12e; 5e 8. La mise sera de 25 centimes. En cas de mauvais temps le jeu sera remis au dimanche suivant.

JEU DE BALLE

TOURCOING. — Le président de la Balle du Fontenoy, à Roubaix, informe les joueurs qui désireraient s'exercer pour le grand concours de Tourcoing, que des balles, le jeu et tout le matériel, sont à leur disposition au local de la société, chez M. Jean Desmet, coin de la place du Fontenoy.

TIR A L'ARC AU BUT

ROUBAIX. — Beau tir aux jambons à la bague, chez Jules Lecomte, rue du Pile, 114, le dimanche 27 juin à 4 heures précises. Tir très avantageux pour tous les tireurs. Un règlement sera affiché au jeu.

GRAND CONCOURS DE PINSONS

ROUBAIX. — Le sieur Louis Legrand, cabaretier au Coin du Bois, chemin de la Makellerie, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il donnera un grand concours de pinsons, le dimanche 27 juin 1897.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est l'intermédiaire le plus intelligent entre le *Producteur*, le *Négociant*, le *Marchand*, le *Consommateur*, *Elle* remplace l'offre directe et s'impose à tous aujourd'hui.

LA JOIE ET LA TRISTESSE

Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi telle ou telle personne a l'air jovial, ou telle ou telle autre l'air morose ? Eh bien ! il y a tout à parier que dans le premier cas la personne enjouée digère très bien tandis que dans l'autre cas la personne triste a certainement la digestion difficile.

Un écrivain anglais des plus populaires a étudié la question de plaire aux deux classes de lecteurs de *romans* : à ceux qui aiment la joie et à ceux qui recherchent la tristesse. Il va sans dire que s'il veut écrire pour amuser ses lecteurs il prend alors grand soin de l'état de son estomac. Mais, au contraire, s'il lui faut écrire dans le but de faire venir les larmes aux yeux de ses lecteurs dyspeptiques, voici comment il s'y prend : Une heure avant de se mettre à son travail, il se fait servir une grande assiettée de galettes peu cuites mais toutes chaudes et beurrées, puis, au moment venu, un grand sentiment de tristesse s'empare de lui, et alors son cerveau se remplit des idées les plus noires, les plus mélancoliques qu'il se hâte d'exprimer d'une manière graphique dans un roman qui fera les délices de ses admirateurs aux larmes faciles et à la digestion difficile. Que l'auteur en question fasse bien attention, car, à force de jouer avec son estomac, il court grand risque de devenir lui-même un dyspeptique invétéré. Comme preuve à l'appui veuillez lire le témoignage d'un de nos correspondants. Voici ce qu'il nous écrit à la date du 5 mars 1896 : « J'ai souffert pendant deux ans d'une maladie d'estomac qui ne me laissait pas de repos. Jour et nuit j'éprouvais de vives douleurs par tout le corps, mais principalement au creux de l'estomac. Je ne pouvais plus prendre qu'un peu de lait, et j'étais d'une extrême faiblesse. J'avais une constipation des plus opiniâtres, et je ressentais un grand dégoût pour les *aliments*. De joyeux que j'étais autrefois j'étais devenu triste et mélancolique. Enfin ne sachant que faire pour me guérir, puisque tous les remèdes que j'avais pris jusqu'alors avaient été inutiles, je me décidai, sur le conseil de mes amis, à faire usage de votre Tisane américaine des Shakers dont trois flacons ont suffi non seulement à me soulager de tous les maux que j'endurais, mais à me guérir complètement. Depuis un an que je suis rétabli je n'ai jamais eu le moindre mal. Agé actuellement de cinquante ans je suis dans un excellent état de santé. Dans l'espoir que le récit de mon cas puisse convaincre ceux qui souffrent je vous autorise à le publier si vous le jugez à propos. (Signé) Curnillon, garde forestier, à la Roussette, Commune de Druillat, par Pont-d'Ain (Ain). Vu pour la légalisation de la signature de M. Curnillon, apposée ci-dessus, Druillat, le 5 mars 1896. Le Maire : (Signé) Cruiziat. »

Notre correspondant aux idées tristes et mélancoliques souffrait de la dyspepsie ou indigestion chronique ; la Tisane américaine des Shakers ce remède souverain, rétablit l'ordre normal dans son système, et désormais les organes ayant repris leurs fonctions naturelles, la santé et la joie reprirent le dessus. Vous qui êtes portés à la mélancolie et aux idées noires n'attendez pas que vous soyez en proie aux souffrances décrites par M. Curnillon, mais faites de suite l'essai du remède qui l'a guéri et qui vous guérira également.

M. Oscar Fanyau pharmacien, à Lille (Nord), se fera un plaisir de vous envoyer gratis sur votre demande, une brochure explicative des vertus curatives de la Tisane américaine des Shakers.

Prix du flacon 4 fr. 50 ; ½ flacon 3 fr. 00., Dépôt — Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général — Fanyau, pharmacien, Lille, Nord, (France). 43346d

INSTITUT HYDROTHÉRAPIQUE KNEIPP

à Kain-Tournai

7 francs par jour, traitement compris.
5 francs par jour sans traitement. 43413

BLINDAGE DE ROBINOTS, ouvrages divers, étripennes en métal, **Edouard Defretin**, tourneur en bois, rue Galvani, 44, Roubaix.

FEUILLETON DU 26 JUIN 1897. — N° 5

UN DRAME INTIME

en Russie

Par MARIE STÉPHANE

CHAPITRE III

Ce jour où nous sommes arrivés était l'anniversaire de Gabrielle, jour où la jeune femme depuis sa petite enfance avait pris la religieuse habitude d'entendre la sainte messe en action de grâces pour les bienfaits reçus de Dieu dans l'année écoulée, et aussi pour attirer ses bénédictions sur celle dont pointait l'aurore.

Rien, semblait-il, ne devait en ce moment faire ombre à son bonheur.

L'avant-veille au soir, conviés par le comte d'Annenkov, étaient arrivés pour fêter son anniversaire : le comte de Cerny son père, le baron et la baronne de Lemberg, le capitaine Stolzmann et sa fille Olga, intime amie de la jeune comtesse, le jeune comte Souvarow, officier de la garde impériale, et plusieurs autres officiers, amis de Serge.

Le comte voulait, avant la saison des neiges, faire assister la jeune femme à une de ces brillantes parties de chasse qui, chaque année, se donnaient à Annenkov. Et, par une attention dont Gabrielle avait été fort touchée, il avait réservé cette surprise pour fêter son dix-septième anniversaire, le premier depuis leur mariage.

De grand matin, la jeune femme fut sur pied. Fidèle à sa pieuse coutume, et croyant tous les hôtes d'Annenkov endormis, elle se proposait d'assister à la messe qu'elle avait demandée pour ce jour au prêtre polonais qui desservait la chapelle catholique.

Enveloppée dans un burnous léger, un voile de gaz couvrant à demi son charmant visage, la comtesse, debout près de sa fenêtre, attendait montre en main que la troïka qu'elle avait donné ordre d'atteler fût au bas du perron. Cinq minutes seulement séparaient de l'heure fixée par elle, lorsque, jetant un coup d'œil sur le splendide jardin sur laquelle sa fenêtre ouvrait, elle tressaillit.

Contournant la pelouse à pas lents, le visage contracté, le regard sombre, Serge, accompagné du pope, paraissait sous le coup d'une vive contrariété.

Au bruit des roues de la troïka sur le sable de la cour, le comte fit un mouvement de surprise. Et, du regard, il interrogea l'appartement de la jeune femme, dont une des fenêtres à demi ouverte sembla le renseigner suffisamment. D'un geste impérieux, il congédia le pope qui disparut en s'inclinant servilement jusqu'à terre, non sans adresser un mauvais regard à la comtesse, dont son œil perçant venait d'entrevoir la silhouette gracieuse.

D'un pas rapide, Serge traversa le jardin, gravit le perron, et en quelques instants fut près de Gabrielle, qui, lentement, descendait le vaste escalier de marbre, en se demandant quel pouvait être le sujet de la contrariété qu'elle venait de lire sur le visage de son mari.

Elle s'avança vers lui avec un doux sourire, et, d'un mouvement affectueux, lui tendit son front.

Il y déposa un froid baiser.

— Vous... ici à cette heure, Gabrielle ! fit-il en la regardant sévèrement. Puis-je savoir le but de cette promenade que vous projetiez... sans m'en avertir ?

La jeune femme pâlit à ces dernières paroles où perçait l'ironie. Et, toute tremblante sous ce regard sévère.

— Je ne vous savais pas levé, Serge, et j'avais le désir d'assister à la messe aujourd'hui, répondit-elle. Craignant de vous déranger en vous priant de m'y conduire, j'ai pensé pouvoir y aller seule.

— En effet, je n'aurais pu vous accompagner... Mais il ne me plaît pas davantage que vous y alliez, nous ne sommes pas au dimanche, à ce que je sache...

Les larmes vinrent aux yeux de Gabrielle. Ce regard et cet accent étaient si nouveaux pour elle ! elle ne savait que penser.

— Si cela vous déplaît, mon ami, j'y renonce... bien que vous m'eussiez fait le plus grand plaisir en me permettant d'y aller, dit-elle enfin avec une grande douceur.

— Je suis désolé de ne pouvoir céder à votre désir, ma chère... N'y pensez plus, veuillez songer que vous avez des hôtes à distraire. Je tiens à ce qu'ici chacun s'amuse, et je vous conseille de ménager vos forces pour les dépenser en temps et lieu. Une maîtresse de maison ne s'appartient pas... elle se doit tout entière aux amis qui veulent bien l'honorer de leur visite.

Cela dit, il s'inclina légèrement et sortit.

Puis, entendant la jeune femme faire quelques pas dans la même direction, il crut sans doute qu'elle allait enfreindre sa défense. Il revint brusquement sur ses pas :

— Vous avez compris, Gabrielle ?... ce n'est pas un désir que j'exprime ; c'est un ordre que je vous intime ! dit-il avec violence.

— Votre désir m'est suffi, Serge, croyez-le ! répliqua-t-elle doucement.

— Cependant... fit-il en adoucissant sa voix, vous alliez ?...

— Dire qu'on dételle, mon ami !

Il eut honte de sa violence devant la douceur de sa jeune compagne. Et se rapprochant d'elle ;

— Ne vous donnez pas cette peine, ma chère ! je vais transmettre vos ordres moi-même. Vous rentrez sans doute dans votre appartement ?..., voulez-vous me permettre de vous y conduire ? ajouta-t-il humblement.

Pour toute réponse, la comtesse passa son bras sous le sien.

Il la reconduisit silencieusement, n'osant trop lui parler. Et, néanmoins, prenant place à côté d'elle sur le canapé :

— J'avais espéré que cette journée eût commencé autrement ! dit-il.

Le regard pur et limpide de Gabrielle se leva sur son mari, exprimant clairement ces paroles : Il n'a pas dépendu de moi.

Sans doute Serge le comprit, car il détourna les yeux et se leva en disant :

— Veuillez ne pas oublier qu'à part M. de Cerny, vous êtes ici seule catholique... C'est vous dire que vous aurez bien des susceptibilités à ménager, et que vous devez vous en tenir aux seules pratiques indispensables. Cela évitera à l'avenir des discussions qui nous seraient également pénibles.

Et, sans attendre un mot de justification, il sortit.

« Chère Olga ! murmura Gabrielle en voyant son mari s'éloigner, j'ai été sur le point de divulguer ton secret ! »

Tout attristée par cette opposition à laquelle, certes, elle ne s'était pas attendue, la jeune comtesse se jeta au pied de son crucifix. Et, là, dans une prière accompagnée de larmes, sa jeune âme oppressée épancha toute son amertume et reçut en échange le secours divin qui ne manque jamais à l'âme qui le demande humblement.

Elle se releva consolée et fortifiée. Elle était prête maintenant pour la lutte. La prière lui avait appris que la douce charité et la mansuétude sont les plus sûres armes pour gagner les âmes. Elle avait compris que *le royaume de Dieu souffre violence*, et, à l'exemple du Maître, elle fit à Dieu le généreux sacrifice de sa vie pour l'âme bien-aimée qu'elle voulait à tout prix conquérir.

Ces pieuses pensées la remplirent de courage. Son rôle d'épouse commençait, et lorsque, plusieurs heures après, elle fit avec une aisance souveraine les honneurs du château aux nombreux invités du comte, personne ne soupçonna que le sourire qui rendait la jeune comtesse si charmante venait d'éclore sur des larmes. Ses yeux encore humides devenaient brillants de tendresse lorsqu'ils se fixaient sur Serge.

Cependant... elle avait bien pleuré, la pauvre Gabrielle !

Non pas qu'elle fût assez peu raisonnable pour *s'affliger que son mari commençât à contrarier ses* désirs. L'éducation sérieuse et forte qu'elle avait reçue l'avait mise au-dessus de cet enfantillage, trop commun à beaucoup de jeunes femmes, donnant ainsi une faible idée du caractère féminin. Elle était douce, mais aussi forte que ferme. Ce qui avait rempli sa jeune âme d'amertume, était moins le refus qu'elle venait d'essuyer que l'opposition systématique qu'elle pressentait sous cette première atteinte à sa liberté religieuse.

Combien plus elle se serait effrayée si elle avait pu suivre la conversation lâchement perfide qu'avait eue, le matin même, le docteur Oberstein avec le comte Serge !

— Au risque de déplaire à Votre Excellence, disait le pope perfide, j'oserai me permettre de lui répéter ce que j'ai entendu... Le dévouement bien connu que je porte à Votre Seigneurie excusera près d'elle l'audace de l'humble Oberstein.

— Parlez, docteur, et soyez bref ! ordonna le maître d'un ton impérieux.

— Voici donc, Excellence, ce que contenait la missive que lisait le comte Souvarov au capitaine Stolzmann :

« On assure que le comte d'Annenkov, jusqu'ici si fidèle au culte de nos bien-aimés Souverains, n'est pas éloigné de tourner au catholicisme, se laissant prendre au piège des beaux yeux de la séduisante comtesse qu'il a épousée. Il va même, dit-on, jusqu'à l'accompagner au temple et est resté près d'elle, à Saint-Louis de Moscou, toute la durée de la cérémonie. Il est heureux pour le comte qu'il compte au premier rang des favoris des czars. Bien d'autres, après semblable équipée, auraient appris à connaître le chemin de la Sibérie, ou tout au moins celui d'un long exil. »

Serge, le visage contracté, l'œil en feu, était en proie à une lutte violente. Le perfide qui lui rapportait ces paroles fut bien près de payer cher l'audace de sa révélation.

— Dis-tu vrai ?... demanda-t-il avec colère en le menaçant du regard.

Oberstein trembla sous le regard du maître. Il savait que s'il échouait près du comte, sa cause était perdue à jamais.

— Son Excellence ferait-elle à son plus dévoué serviteur l'injure de douter de sa sincérité ?... répondit-il en s'inclinant profondément. Si je me suis hasardé à oser prévenir Votre Seigneurie, c'est que je me soucie plus de son bonheur que du mien.

Il n'ajouta pas, qu'ayant conçu pour la comtesse une haine profonde, il avait résolu de lui arracher son bonheur en détournant d'elle le cœur de son mari, quels que fussent les moyens qu'il dût employer pour cela.

Connaissant mieux que personne le côté faible du caractère de son maître qui consistait dans la force même de sa passion pour les czars, il fit lui-même insérer dans les journaux de Moscou, sous un pseudonyme impénétrable, à peu près mot pour mot, la lettre lue par le comte Souvarow à l'un de ses amis, et se réjouit que le hasard l'ayant fait l'entendre, lui permît de juger lui-même de la première impression du comte.

Il eut un sourire cruel en pressentant qu'il avait réussi au delà de ses espérances.

(*A suivre*) MARIE STÉPHANE.